



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 4 / 0 8 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 2 4 / 0 8 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : F09323P0260

1 Intitulé du projet

Travaux de défrichement relatifs aux équipements publics nécessaires à la réalisation de la ZAC des Clausonnes, y compris l'amélioration des accès à Sophia Antipolis - commune de Valbonne.
L'emprise à défricher de 1,576 ha ; la finalité du défrichement est la réalisation de voirie, réseaux et ouvrages d'art.
Parcelles situées sur la commune de VALBONNE, numérotées AS 113, 175, 176, 70, 168, 2, 164, 172, 184, 163, 162, 171, 15, 169, 177, 147, 179, 173, 130 ; AR 46, 4 ; AP 97, 38, 95.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Commune de Valbonne

Ville de Valbonne

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 1 0 6 0 1 5 2 2 0 0 1 7 5

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

CESARO

Joseph

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47°a)	Défrichement soumis à autorisation, portant sur une superficie supérieure à 0,5ha mais inférieure à 25ha.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de la commune de Valbonne consiste en la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) au quartier des Clausonnes, à l'extrémité Sud-Est du territoire communal. La ZAC a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 20 décembre 2013. Dans ce cadre des permis de construire ont été délivrés.

Le projet comprend d'une part la réalisation de voiries publiques permettant l'amélioration des accès à Sophia et d'autre part la viabilisation des parcelles permettant l'accueil d'activités. Ce programme de voirie et des réseaux enterrés constituent les équipements publics de la ZAC.

Les défrichements objet de la présente autorisation concernent uniquement ceux nécessaires à la réalisation des équipements publics de la ZAC.

Le présent projet avait fait l'objet d'une demande de cas par cas en date du 24 décembre 2013 relative à la procédure de défrichement ; cette demande avait conclu à l'absence d'étude d'impact complémentaire. Egalement, le présent projet avait fait l'objet d'un arrêté préfectoral de défrichement d'autorisation en date du 18 septembre 2014. Cette procédure couvrait l'intégralité de la ZAC, mais seule une partie des défrichements ont été réalisés entre 2015 et 2018 : l'autorisation étant actuellement caduque, une nouvelle procédure est engagée.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de mise en œuvre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Clausonnes comprend les objectifs suivants :

- restructurer et requalifier l'entrée du Parc de Sophia Antipolis et de la commune,
- améliorer la desserte de la première technopole d'Europe (Sophia Antipolis)
- promouvoir une réelle intégration des nouvelles fonctions urbaines et économiques liées à la ZAC que ce soit par la création de voiries et réseaux internes que par la création d'accès depuis les voiries structurantes,
- intégrer le tracé du futur Bus-Tram, transport en commun de type "BHNS" reliant le centre-ville et la gare d'Antibes à Sophia Antipolis,
- renforcer le maillage cyclable tel que prévu dans le schéma directeur départemental.

La présente demande vise à permettre la réalisation des équipements publics de la ZAC

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés sur une durée de 26 mois environ.

En terme de phasage de l'opération, les principes retenus sont les suivants :

- Réalisation d'un giratoire à intersection du D635 et D35(G1), et des travaux préparatoires pour un autre giratoire situé à l'intersection RD35 et RD103 (G2), la réalisation de la voie BHNS et la création de la voie entre le giratoire G2 et l'avenue A. Einstein,
- Travaux pour la construction du giratoire G2 en deux étapes : la partie Est puis la partie Ouest,
- Modification de la route de Valmasque RD35 y compris la création de l'accès direct au Village de Sophia,
- Réalisation d'un giratoire sur RD35 (G3) et modification du giratoire à l'entrée des Clausonnes (G4),
- Travaux pour la construction d'une passerelle piétonne sur RD103 en deux étapes : la partie Est puis la partie Ouest.

Durant la phase travaux, la circulation sera maintenue à tout moment et les capacités de trafic seront maintenues. Le chantier sera clos de manière hermétique afin de garantir le respect des emprises pendant les travaux. Un bilan carbone sera réalisé à titre expérimental sur les postes de terrassement et de revêtement de surface.

Le projet prévoit un programme important de travaux travaux paysagers de manière à renaturer après projet tous les espaces libérés, le but étant de reconstituer le paysage au plus proche de l'identique et permettre ainsi un retour des espèces animales par la restauration des écosystèmes. A noter que les essences des arbres concernés par les défrichements sont banales ; cela étant, tous les arbres à caractère patrimonial seront transplantés avant travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet a fait l'objet d'un dossier de création de ZAC, porté par la Commune de Valbonne Sophia Antipolis.

- Une étude d'impact environnementale, y compris incidences éventuelles Natura 2000, en 2012
- La ZAC a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 20 décembre 2013
- Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, validé par arrêté préfectoral en date du 5 octobre 2012. Un porté à connaissance hydraulique est en cours d'instruction
- Un demande de cas par cas en date du 24 décembre 2013 relative à la procédure de défrichement ; cette demande avait conclu à l'absence d'étude d'impact complémentaire.
- Une procédure d'autorisation de défrichement et un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 18 septembre 2014. Cette procédure couvrait l'intégralité de la ZAC, mais seule une partie des défrichements ont été réalisés entre 2015 et 2018 ; et l'autorisation est actuellement caduque

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Constructions et voirie • surface totale des voiries et des Ouvrages d'art :	6,2 ha
Défrichage • superficie à défricher • superficie du massif de la Valmasque:	environ 1,7560 ha environ 561 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Les voiries existantes sont requalifiées au regard du trafic de transit induit par le développement de l'Ouest des Alpes Maritimes et des besoins du projet.

Le projet de voirie est cohérent par rapport au projet déclaré d'utilité public dans le cadre de la ZAC, même si la constructibilité a été revue à la baisse (- 25% environ) ; sur la base d'une étude de trafic actualisée et en concertation avec le conseil départemental en tant que gestionnaire de voirie et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre du bus-tram Antibes Sophia Antipolis, le projet de revue a été légèrement revu à la baisse par rapport au projet initial (suppression d'un autopont dédié aux voitures en surplomb de la Route du Parc à Valbonne).

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie Nord du projet intercapete ponctuellement la ZNIEFF Continentale de type 2 : FORÊTS DE LA BRAGUE, DE SARTOUX ET DE LA VALMASQUE. Identifiant national : 930020153 (Identifiant régional : 06124100)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement de 2ème et 3ème échéances des infrastructures routières du département des Alpes-Maritimes; approuvé en séance du 18 octobre 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Protection des sites et monuments littoraux : LITORAL OUEST. Absence de co-visibilité avec un monument historique
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du projet n'est pas concerné par un PPRT. Un PPR Incendie de forêt existe. Les travaux de défrichement seront réalisés en période hivernale pour éviter un risque de départ de feu
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Hors zone Natura 2000. ZSC la plus proche : Baie et Cap d'Antibes, Ile de Lérins : FR9301573-> à 3km environ Dôme de Biot : FR9301572 -> à 3,4 km environ ZPS la plus proche : Préalpes de Grasse : FR9312002 ->à 6,7km environ
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement ne sera engendré par le projet. Une reprise des réseaux (eau potable et aux usées) sont prévues dans le cadre du projet ce qui permettra de remédier aux fuites et aux pollutions constatées actuellement.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les dispositions prévues pour la gestion des eau de ruissellement permettent d'assurer un protection de la nappes souterraine. En effet, le projet prévoit la création de bassins d'infiltration
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bilan de mouvement de terre est globalement équilibré, les déblais compensant les remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bilan de mouvement de terre est globalement équilibré, les déblais compensant les remblais.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les continuités écologiques sont renforcées au droit des cours d'eau de la Valmasque et du Fugueiret, avec notamment la création de passages faune permettant la création de corridors écologiques. Les emprises foncières seront délimitées de manière à sanctuariser le milieu naturel environnant. L'impact sur le milieu naturel environnant sera faible. Les défrichements portent sur des essences banales, sans enjeux de conservation spécifique
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'évaluation des incidences sur le site NATURA 2000 a permis de conclure à l'absence d'impact.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 17 560 m ² de surfaces naturelles, majoritairement des délaissés forestiers situés en bord de voirie existante. Ces emprises étaient indiquées en emplacement réservés au PLU de Valbonne au bénéfice de projets de voirie. A noter qu'une partie de ces emprises (talus notamment) seront revégétalisés en fin de projet. A noter que les essences des arbres concernés par les défrichements sont banales ; cela étant, tous les arbres à caractère patrimonial seront transplantés avant travaux.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque au titre du PPRI forêt. Les défrichements seront réalisés hors période estivale. Les aménagements paysagers seront conçus de manière à respecter les prescriptions des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). Les services du SDIS ont été associés pour la continuité des pistes forestières
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le risque sanitaire sera réduit grâce au projet grâce à la réfection de réseau d'eaux usées
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permet d'améliorer le fonctionnement du réseau routier, des transport en commun et des continuités cyclable. Le projet de ZAC est générateur de trafic, mais dans des proportions très faibles au regard des flux de véhicules à proximité. Une étude de trafic a été réalisée de manière à calibrer le projet au plus juste
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de défrichement seront réalisés hors période de nidification, sur une période réduite (1 mois environ). Aucune protection acoustique n'est due vis à vis des riverains.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage public est prévu uniquement le long des espaces dédiés aux cyclistes, ainsi que des points ponctuels particuliers, tels que les traversées piétonnes ou carrefours routiers.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le système sera photovoltaïque, avec extinction entre 23h50-5h pour limiter l'impact sur la faune nocturne avec dalles LED nouvelle génération orientant la lumière vers sol.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux issus des opérations de défrichage seront revalorisés, en partie pour du broyat d'espaces verts.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non car il s'agit d'un aménagement de voirie majoritairement de surface, au droit majoritairement d'une ancienne friche commerciale, et sans covisibilité avec les ouvrages protégés au titre des monuments historiques Plusieurs réunions de concertation ont été réalisées avec les services de l'ABF tout au long de la conception du projet. En outre, un important programme paysager est prévu pour accélérer la cicatrisation du milieu naturel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est également desservi par l'opération du transport en commun en site propre du Bus-tram Antibes Sophia Antipolis, qui a également fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique et d'une procédure de défrichage. Les interfaces entre les deux projets ont été harmonisés pour garantir une cohérence d'ensemble

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une étude de trafic a été actualisée en 2022 et met en exergue la cohérence des aménagements projetés avec les flux prévisionnels à l'horizon 2025.

Les procédures hydrauliques n'ont été menées et mettent en exergue la possibilité de privilégier l'infiltration des eaux de voirie ; ces eaux sont infiltrées pour partie à la source (revêtement drainant) et pour partie via des bassins de rétentions. Le projet hydraulique a été validé par la Préfecture le 1er août 2023.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des mesures d'évitement et de réduction sont prévues par le projet, dont notamment :

- Une étude de trafic actualisée a été réalisée de manière à calibrer le projet de voirie au plus juste : ni trop peu et ni trop de manière à limiter la consommation d'espaces naturels.
 - La totalité des espaces disponibles sera renaturée après projet ; des passages faunes seront effectués.
 - Eaux de ruissellement de voirie : des bassins de rétention sont prévus et permettront d'améliorer le fonctionnement hydraulique existant.
 - Nuisances sonores : la réglementation acoustique sera respectée pendant les travaux, y compris pour les engins de chantier.
 - Pollution atmosphérique : en phase travaux, mise en place de dispositifs pour éviter des émissions de poussières.
 - Déchets de chantier : tri, recyclage et réutilisation des déchets sur le site ou hors chantier,
 - Réseaux souterrains : assurer la bonne protection des réseaux en services pendant toute la période des travaux.
- Sécurité et respect des emprises en phase chantier : zone de chantier clôturée dans les travaux.

Un bilan carbone sera réalisé à titre expérimental sur les postes de terrassement et de revêtement de surface.

Un coordinateur environnement sera missionné de manière à renforcer le pilotage environnemental du chantier. Des clauses de prime et de pénalités environnementales sont prévues dans le marché de travaux ; pour mémoire, des critères environnementaux ont été utilisés lors du choix des entreprises travaux.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A notre sens le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale car le projet à d'ores et déjà fait l'objet :
- d'une évaluation environnementale dans le cadre du dossier de ZAC, ce qui a d'ores et déjà conduit à une déclaration d'utilité publique et à la délivrance de permis de construire purgés de tous recours.
- d'une demande de cas par cas et d'une autorisation de défrichement, avec certains travaux déjà réalisés

Des mesures sont prises pour limiter l'impact des travaux de défrichement : travaux hors période de nidification, délimitation des emprises de travaux de défrichement, accompagnement par un bureau d'étude naturaliste et écologique, système de primes et pénalités pour l'entreprise de travaux, renforcements des continuités écologiques et réalisation d'une plantation importantes afin d'accélérer la cicatrization du milieu naturel ; même si les essences sont toutes banales, les arbres à caractère patrimonial seront tous transplantés.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Etude d'impact de 2012 (page 61) , y compris incidences éventuelles Natura 2000 (page 305) et avis de l'autorité environnementale (page 279) et réponse à l'AE (page 287)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique en date du 20 décembre 2013	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Dossier de demande de cas par cas de 2014	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Arrêté préfet de Région cas par cas de 2014	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Arrêté préfectoral de d'autorisation de défrichement en date du 18 septembre 2014	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom CESARO

Prénom Joseph

Qualité du signataire Maire de Valbonne

À Valbonne

Fait le 2 / 1 / 08 / 2023



Signature du (des) demandeur(s)

